YERRES

Service Contrôle de Gestion – Subventions
N° tél. : 01 69 49 76 58
N/Réf. : NDA/MM

DECISION N° 2007/93

OBJET : Avenant n° 2 au contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune pour la cuisine centrale rue des Meuniers passé avec Electricité de France.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU le contrat n° 13075 prenant effet le 01/08/1999 passé entre la commune d'Yerres et Electricité de France, pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune utilisations moyennes 156 KVA pour la cuisine centrale, sise rue des Meuniers à Yerres,

VU l'avenant n° 1 au contrat suscité prenant effet le 01/08/2001 passé entre la commune d'Yerres et Electricité de France pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune utilisations moyennes 72 KVA pour la cuisine centrale sise rue des Meuniers à Yerres,

CONSIDERANT que le changement de puissance, pour le contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune utilisations moyennes concernant la cuisine centrale sise rue des Meuniers à Yerres, permettra des économies budgétaires sur le poste de l'électricité,

DECIDE

D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 2 au contrat n° 13075 pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune – option de base - utilisations moyennes concernant la cuisine centrale sise rue des Meuniers à Yerres,

DE SIGNER ledit avenant n° 2 au contrat n° 13075 avec ELECTRICITE DE France, Direction commerciale Entreprises et Collectivités Locales, ZAI LES MALINES LISSES 91016 – EVRY CEDEX dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Référence	Libellé	Puissance souscrite	Tarif
Contrat n° 13075	Cuisine centrale	96 KVA	jaune, utilisations moyennes

DE FIXER la durée du contrat à 1 an renouvelable à compter du 1er jour du mois suivant la mise à disposition effective de la nouvelle puissance par E.D.F.

Fait à YERRES, le 14 mars 2007

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération